

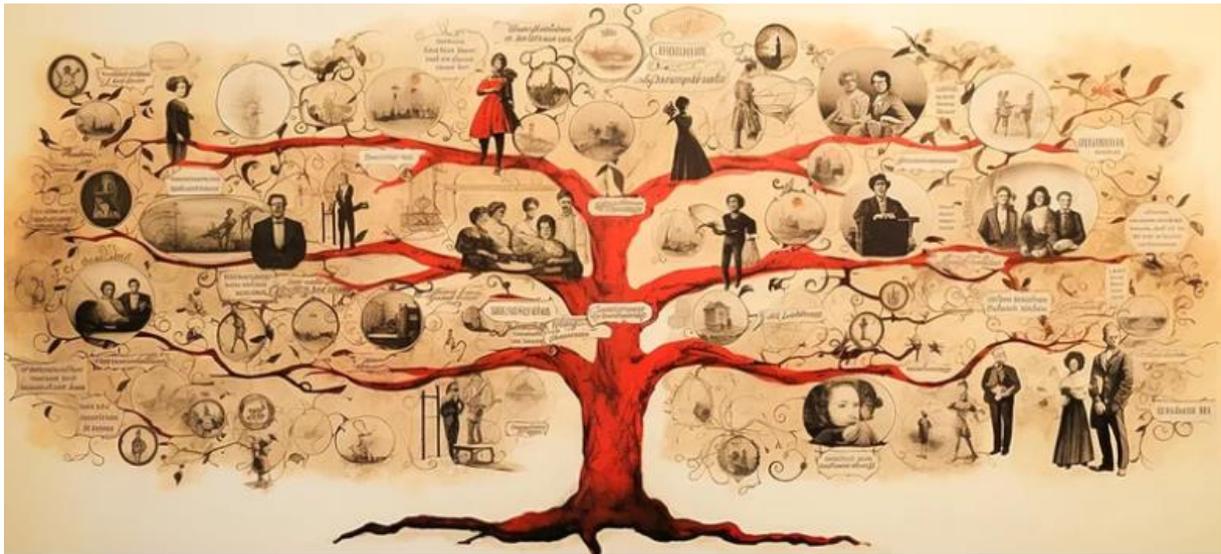


GENEALOGIE FAMILIALE

Guide pratique

Guide et conseils pour débuter en Généalogie





Vous avez envie de connaître vos ancêtres ? Les légendes et autres histoires familiales tournent dans votre mémoire ? Un grand-père poilu, un oncle américain, une particule « perdue », un enfant trouvé ou un bagnard... Les anecdotes surprenantes de la vie passée de vos ancêtres ne manquent pas... C'est décidé, vous débutez votre généalogie !

Etapas, sources, méthode de vos recherches... Comment débiter sa généalogie ? Retrouvez un petit guide pour commencer vos recherches généalogiques !

Les étapes pour commencer une généalogie



C'est décidé ! Vous vous lancez et débutez votre généalogie ! Mais là, comment faire et comment vous y prendre ?

Pas de panique, pour bien commencer et ne pas vous perdre, voici trois étapes pour débiter :



- **Etape 1 : Comme un détective, mener une enquête préliminaire :**

Muni d'un papier et d'un stylo, la collecte des informations commence par une visite à votre famille, à ses placards, tiroirs, caves et greniers, pour y dénicher les vieux papiers et les vieilles photos. **Réaliser l'inventaire des papiers de familles**, de vos parents mais aussi de vos cousins, permettra de récolter de nombreux renseignements !



Quels sont les papiers de familles utiles ?

Tous vos papiers de familles peuvent être utiles et renfermer des renseignements importants. Les livrets de familles, les cartes d'identité, les passeports, les actes notariés, les faires-parts, les correspondances, les photographies...Ces documents sont des pépites ! A consulter absolument !



Pour mener votre enquête, une petite visite aux doyens de votre famille, grands-parents, grands-oncles et grandes tantes ou des arrière-grands parents pour les plus chanceux, s'impose !

Les anecdotes, les histoires de familles vont vous donner de nombreuses indications sur la vie de votre famille, de vos ancêtres et sur les lieux qui y sont attachés.

La récolte a été bonne, les informations sont notées et classées, passons à l'étape suivante !

- Etape 2 : A la recherche des actes d'état civil : débiter son arbre généalogique

Pour débiter, il vous faudra choisir l'individu, appelé en Généalogie le *de cujus*, qui va être le point de départ de l'arbre généalogique. Vous pouvez le débiter de vous-même ou choisir l'ancêtre le plus ancien que vous connaissez et dont vous possédez la date et le lieu de décès.



A savoir !

Il existe des délais de communicabilité des archives publiques selon leurs catégories.

Les actes d'état civil de naissance et de mariage de moins de 75 ans ne sont pas consultables.

Les actes de décès sont communicables sans délai restrictif.

A noter :

Les délais de communicabilité ne sont pas les mêmes dans les Archives et sur les sites Internet des Archives départementales. Pour les actes d'état civil, le délai des dépôts des numérisation est de 100 ans.

Pour consulter des documents situés entre ses deux bornes de 75 ans à 100 ans, il faut se déplacer en salle de lecture dans les Archives départementales.

A ce niveau de la recherche, vous allez vous plonger dans les Archives à la découverte des actes prouvant et sourcant les informations détenues. Pour cela, deux options existent :

- Demander l'acte d'état civil à la mairie de son enregistrement pour les actes d'état civil de moins de 75 ans.
- Rechercher dans les Archives départementales pour les documents d'état civil de plus de 75 ans.

Prenons nos deux exemples :

1/ « Vous êtes le de cujus » : Demander une copie intégrale de son acte de naissance à la mairie de votre lieu de naissance et remonter votre arbre.

2/ « Le de cujus est le plus ancien aïeul connu » : Rechercher son acte de décès, à la mairie de son enregistrement au service de l'état civil ou aux Archives départementales pour y découvrir les premières informations, date de naissance, lieu de naissance... et remonter son arbre généalogique.

- **Etape 3 : Rechercher d'actes en actes**



Une fois l'acte d'état civil obtenu, pour compléter votre arbre généalogique, récupérer les informations, les noms des parents de la personne concernée par l'acte, les dates et les lieux notés. Vous pourrez ainsi dérouler les liens de parenté et remonter le fil de votre généalogie d'actes en actes. En procédant par « ricochet », vous allez pouvoir passer d'un individu à l'autre et d'une génération à l'autre en prenant soin à chaque étape de sourcer vos découvertes et les informations en recherchant l'acte correspondant.

Les recherches sur les plateformes et les sites spécialisés en Généalogie, comme Geneanet ou Filae, sont aussi très utiles mais elles doivent être validées par votre propre recherche dans les Archives.

Quelles sont les sources de la Généalogie ?



Les premières étapes pour réaliser votre arbre généalogique passées, la recherche généalogique commence avec l'objectif de remonter les branches de l'arbre généalogique pour récolter les noms, dates, lieux et liens de parenté.



En France, il existe de nombreuses sources et de nombreux documents dans les Archives. Ces fonds d'Archives permettent de mener les recherches généalogiques et de retracer la vie de vos ancêtres. Ils amènent des informations sourcées et fiables. En France, il existe quatre administrations dont la mission est d'assurer la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives publiques.

Où trouver les sources et les documents ?

- Les Archives communales :

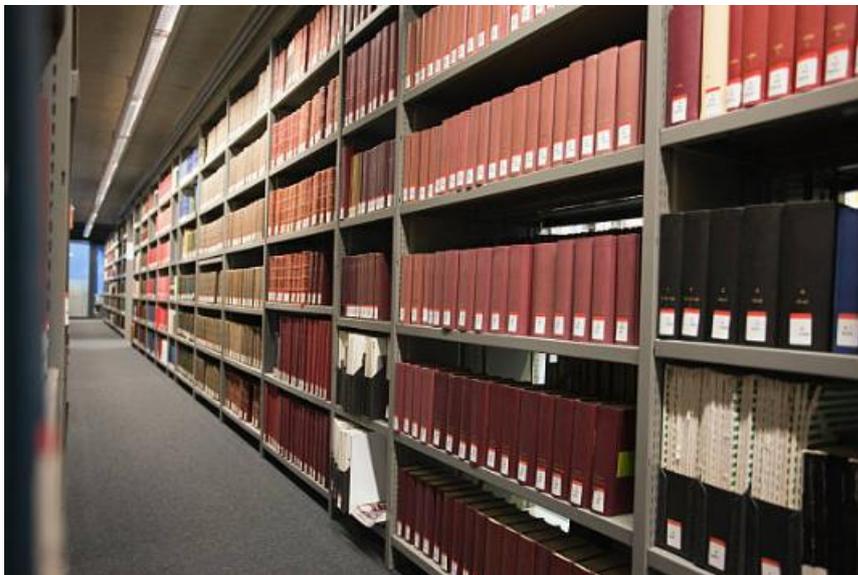


Appelées aussi **Archives municipales**. Ce sont les **Archives qui conservent les fonds de l'état civil de moins de 75 ans en mairie**. Les Archives communales comportent toutes les archives produites par la commune. **Les fonds d'Archives communales des petites communes sont versés**

aux Archives départementales au bout de 100 ans.

A noter : il existe une grande disparité dans ces versements qui ne sont pas tous réguliers de la part des communes.

- Les Archives départementales :



Couramment appelées **AD**, elles conservent les fonds d'Archives de plus de 100 ans des Archives communales, les fonds d'archives des services départementaux de l'Etat mais aussi le Cadastre ou les actes notariés de plus de 75 ans. Toutefois,

certains fonds, comme les actes notariés ou les Archives communales, ont des versements irréguliers. Chaque département possède un centre d'Archives départementales. Depuis les années 2000, **les services d'Archives ont lancé des campagnes de numérisation des documents pour en faciliter l'accès**. En France, la quasi-totalité des Archives départementales possèdent un site internet où vous pouvez consulter les actes numérisés.

- **Les Archives nationales : Institution qui conserve les archives des organes centraux de l'Etat.** Elles sont conservées dans trois sites en France : Paris, Pierrefitte et Fontainebleau.
- **Les Archives nationales d'Outre-Mer :** Appelées **ANOM**, elles sont situées à Aix-en-Provence. **Elles conservent les documents sur les anciennes possessions françaises d'outre-mer.**



Arbre généalogique : à quelle date remonte-t-on ? Que peut-on trouver ? En combien de temps ?

En Généalogie, **il est généralement possible de remonter jusqu'au XVIIème siècle.** Cependant, il existe des différences entre les régions et entre les milieux sociaux et culturels. Ainsi, votre arbre généalogique sera irrégulier selon la possibilité de remonter les différentes branches.

Activité passion, la Généalogie demande de la patience et les progrès de vos recherches dépendront du temps que vous pouvez y consacrer mais aussi des documents d'Archives disponibles.

Ainsi, s'il est quasi impossible de remonter la filiation d'un enfant abandonné, une famille noble pourra avoir des ancêtres connus au Moyen Age.

Quelles sont des différentes sources de la Généalogie ?



De nombreuses archives sont disponibles. Elles vous permettent de réaliser votre généalogie et de connaître à la vie de vos ancêtres.

Les documents de bases :

Les documents de bases vont vous donner les liens de filiation et de parenté.

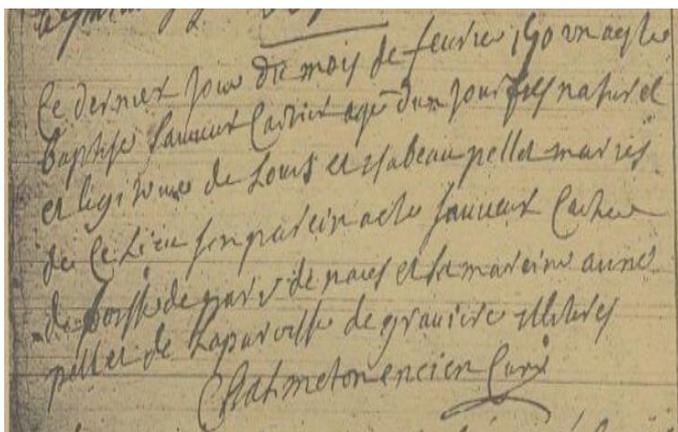
- Actes d'état civil :



Ils sont mis en place en 1792 dans chaque commune où un officier d'état civil enregistre les actes de naissances, de mariages et de décès. Abréviés **NMD**, ils sont la base des recherches généalogiques post-Révolution.

- Registres paroissiaux :

Appelé aussi registre **BMS** ou registre de catholicité, il enregistre les actes des baptêmes, des mariages et des naissances de la paroisse. Tenu par le curé, il est l'état civil des catholiques avant la Révolution. La tenue de registres et l'enregistrement des actes de baptême sont obligatoires depuis l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539. Les registres paroissiaux sont tenus jusqu'à 1792, date de la création de l'état civil français.



Registre paroissial 1721-1734, acte de baptême, Chambonas, AD 07.

Les documents pour compléter vos informations et vos recherches par des éléments de biographie

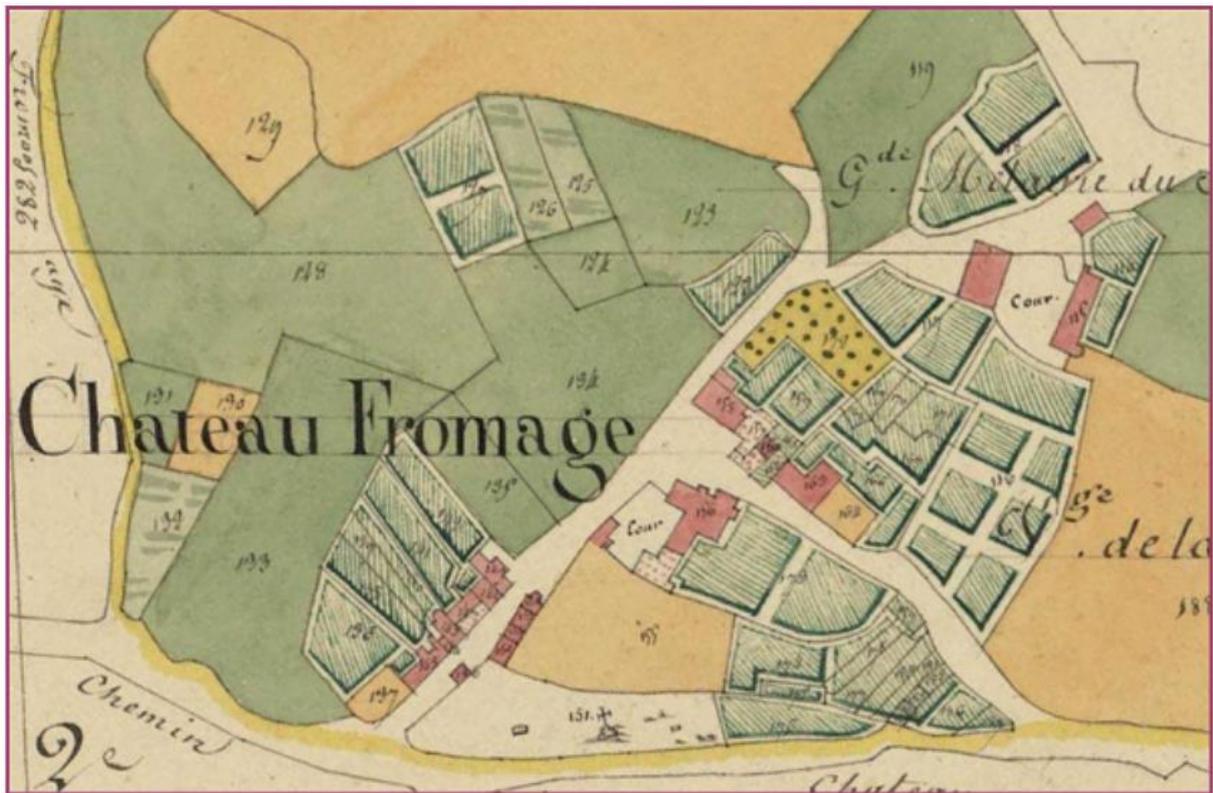
Ces documents vous éclairent sur la condition sociale et les conditions de vie de vos ancêtres en enrichissant votre généalogie par des éléments biographiques qui compètent vos recherches.

- Recensement de la population :

DÉSIGNATION	NUMÉROS, DÉSIGNATION, SÉRIE			NOMS	PRÉNOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, etc.	ÉTAT CIVIL DES HABITANTS						ÂGE	OCCUPATIONS			
	DES QUARTIERS, VILLAGES ou hameaux.		DES ANCIENS				DES FEMMES.	DES MARIÉS.		DES VEUFS.		DES ENFANTS.					
	1	2						3	4	5	6				7	8	
Villedouven	48	57	219	Habit	Jean	Procureur chef de paroisse	1						44				
			220	Boilland	Mario	Professeur							1	40			
			221	Habit	Jean	leur fils	1								26		
			222	Habit	Pierre	Et. Coiffeur	1									21	
			223	Neuville	Jules	leur veuf							1			23	
			224	Beignot	Joséph	Andouard chef de paroisse	1									51	
Broyas	1	1	1	Bertaud	Pierre	Contrôleur chef de paroisse	1							45			
			2	Berroy	Jules	leur fils							1		34		
Broyas	1	1	3	Bertaud	Pierre	leur fils	1							28			

Il donne des renseignements sur le lieu de résidence, sur la profession et les conditions de vie à partir du XIXème siècle.

- Cadastre :



Il met en avant les lieux de vie et les conditions sociales.

Dans vos recherches généalogiques, vous serez amené à utiliser ces différentes sources pour avancer et pour compléter vos recherches.

Quelle méthode utilisée pour réaliser sa généalogie ?



Créer son arbre généalogique demande un peu de méthode et d'organisation car les découvertes sont nombreuses et les sources tout autant !

Voici quelles conseils et astuces méthodologiques pour réaliser vos recherches généalogiques.

A. Tout noter !



Noter vos découvertes, leurs contextes, les sources utilisées dans un carnet au fur et à mesure. Il vaut mieux éviter les feuilles volantes s'égarant facilement !

B. Classer, organiser vos recherches

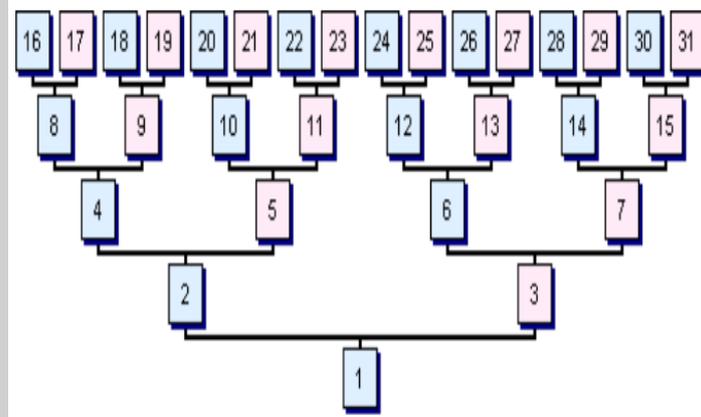
Classer et organiser les découvertes des différentes recherches effectuées. Il est important de rédiger des **fiches généalogiques** par individus ou par familles mais aussi d'archiver en nommant les documents trouvés. Un arbre généalogique, avec sa succession de noms et de liens, peut vite devenir fourni, alors attention à ne pas se laisser déborder !

En Généalogie, il est préférable d'utiliser **une numérotation** pour classer les personnes dans votre généalogie comme la numérotation Sosa-Stradonitz ou la numérotation d'Aboville.

A savoir !

Dans une généalogie remontant sur 10 générations jusqu'au XVIIème siècle, votre arbre peut compter jusqu'à 1022 ancêtres de la seconde à la dixième génération avec jusqu'à 512 individus sur cette seule dixième génération !

Un exemple de numérotation : la numérotation Sosa-Stradonitz



La numérotation Sosa-Stradonitz établie n'est valable que pour un seul individu, le *de cujus*, qui prend le numéro 1 dans l'arbre généalogique.

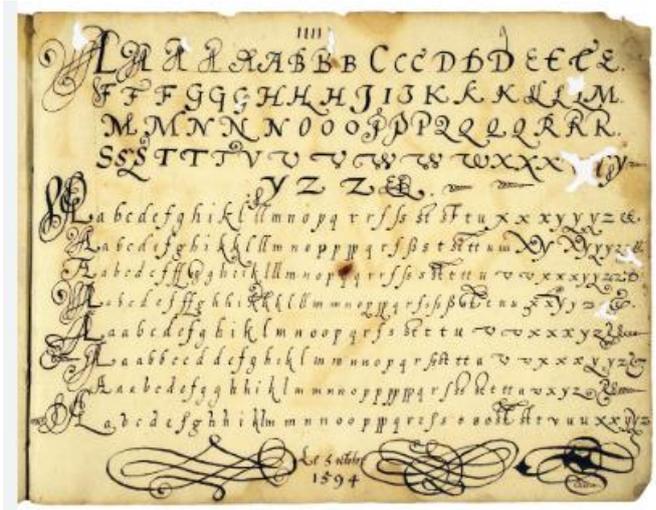
Principes :

- Les numéros pairs sont toujours les pères, les numéros impairs sont toujours les mères, sauf pour le *de cujus*.
- Le numéro du père est toujours le double de celui de son enfant.
- Le numéro de la mère est celui de son mari plus un.
- Le numéro de la mère est toujours le double de son enfant plus un.

C. Croiser les sources

Croiser les types de documents en utilisant diverses sources lors de vos recherches et...Visiter les cimetières ! Vous pouvez y découvrir des informations intéressantes !

Lors de vos recherches sur les plateformes de Généalogie en ligne, il est nécessaire de vérifier les informations recueillies.



D. Utiliser la Paléographie

Se munir d'une loupe et apprendre à déchiffrer les écritures anciennes, grâce à la Paléographie, peut-être très utile pour suivre la piste de vos ancêtres d'actes en actes.

Pour en savoir plus ! www.genealogieac.com.